



Décision n° 59/2022
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 6 : signer les conventions pour les ruptures conventionnelles avec les agents).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de rupture conventionnelle avec :

- Madame Aurore DUPAS.

Fait à Jonzac

Le 11 FEV. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex